

COLLÈGE MONTGAILLARD
rue du stade – BP 2007
97487 Saint-Denis CEDEX
20262.30.08.62 Fax: 0262.30.50.79
E-Mail: ce.9740645h@ac-reunion.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

=-=-=-=

VOYAGE EN ESPAGNE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 LA REUNION - MADRID

I- <u>Identification de la personne publique :</u>

Collège Montgaillard Rue du stade, BP 2007 97487 Saint Denis cedex

Réprésenté par la Principale du Collège, Mme Christine FARRAN.

II- Procédure:

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Machés Publics

III- Objet du marché:

Organisation d'un voyage en Espagne pour 10 collégiens de classe européenne et 2 accompagnateurs. Départ le 30 Avril 2016 et retour le 10 Mai 2016.

IV- Contact:

Par couriel: gestion.9740645h@ac-réunion.fr

V- Publicité et documents :

La présente demande qui comporte le Règlement de Consultation et le Cahier des Clause Techniques Particulières (CCTP) sera publiée

- Sur le site de l'AJI (http://www.aji-france.com)
- Sur le site du Collège Montgaillard

VI- Contenu et présentation des offres :

Les offres devront être transmises par courrier ou par courriel pour le 04 Juillet 2015.

L'offre des prestations et les tarifs devront être détaillés (une brochure publicitaire sera jugée insuffisante). Ils devront respecter le CCTP adopté et devront notamment préciser :

- Les conditions des transferts de ou vers l'aéroport
- Les conditions de transport au cours du voyage
- Les conditions d'hébergement et de restauration
- Les visites
- Les accompagnateurs

Les prix seront exprimés en euros TTC.

L'offre devra comporter les conditions de réservations et d'annulation.

VII- Jugement des offres

Au terme de l'analyse des offres, le Pouvoir Adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le Prix : 60%

- Respect des conditions fixés au CCTP : 30%

- La qualité de la prestation : 10%

VIII- Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures originales établies en 3 exemplaires et sur lesquelles figurerons les références bancaires du prestataire (IBAN). Les justificatifs nécéssaires au paiement pourront être demandés au fournisseur.

Saint Denis le 18 Juin 2015 Le Pouvoir Adjudicateur Christine FARRAN